

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GPF SUD LANDES

Le mardi 12 octobre, à la Grange du Barrat à Castets, l'assemblée générale du Groupement de Productivité Forestière Sud Landes avait pour thème principal la rouille vésiculeuse.

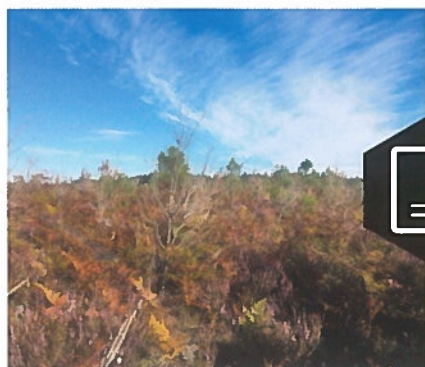
42 personnes ont assisté aux présentations en salle, à commencer par une intervention de Sygrid Launes du Département Santé des Forêts (DSF) de la DRAAF. La rouille vésiculeuse est une maladie au déploiement complexe. Elle est due au champignon *Cronartium pini*. Elle est apparue au printemps 2019 dans le secteur de Léon, proche d'une parcelle de pivoines.

En effet, le parasite suit un cycle qui alterne plante hôte d'une trentaine d'espèces différentes, dont la pivoine, et le pin. 348 hectares seraient actuellement atteints avec des taux de mortalité de 5 à 70 %. A ce stade des connaissances, la seule recommandation faite par Sygrid Launes a été d'éliminer un maximum de pins atteints pour limiter l'intensité de propagation. Le sujet est suivi par la Caisse Phyto Forêt.



A la suite de cet exposé, Pierre Teyssier, animateur du GPF et correspondant observateur (CO) du DSF, a pu expliquer les modalités de mise en œuvre du plan de relance de l'Etat dans le cadre précis d'une attaque sanitaire. **Les peuplements éligibles doivent afficher un taux de mortalité supérieur à 20 %, une valeur sur pied inférieure à 3 fois le montant hors taxe des dépenses éligibles et être sur une propriété dotée d'un document de gestion durable.** Le plan de relance permet alors la plantation en plein avec un financement sur barème au taux de 80 %. Les dossiers sont à déposer avant le 31 décembre 2021.

LES DOSSIERS SONT  
À DÉPOSER AVANT  
LE 31 DÉCEMBRE 2021



VÉRIFIEZ L'ÉLIGIBILITÉ DE VOS PARCELLES atteintes via l'instruction technique DGPE/SDFCB/2021-118 du 16 février 2021 pour la mise en œuvre du volet Renouvellement forestier de la mesure Plan de relance : « Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer ».

Puis, l'assemblée statutaire s'est tenue, suivie d'une visite sur la commune de Léon d'une des parcelles atteintes par la rouille et présentant 90 % de plants morts. Des échanges sur le terrain sur la reconnaissance de la maladie, ses symptômes et la faisabilité de la lutte contre ce pathogène en forêt ont permis de rendre concrètes les explications données précédemment.